

MASTIC VITRIER (BLANC / MARRON) - TOUPRET

RUBRIQUE 1-IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1-1 Identificateur de produit : **MASTIC VITRIER (BLANC ou MARRON)**
1-2 Utilisation identifiée pertinente du mélange : **mastic gras à usage vitrier**
1-3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
Société : **TOUPRET SUISSE SA**
Adresse : **rue des Forgerons, 18
CH 1700 FRIBOURG**
Téléphone : **+ 41 (0) 26 422 4055**
Télécopie : **+ 41 (0) 26 422 4066**
Courriel : **fdstoupret@toupret.fr**
1-4 Numéro d'appel d'urgence : **CSIT, n°145, www.toxi.ch**

RUBRIQUE 2- IDENTIFICATION DES DANGERS *

2-1 Classification du mélange : aucune classification
2-2 Eléments d'étiquetage : Ce produit n'est pas étiqueté.
2-3 Autres Dangers : Ce produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB définis à l'annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3-2 Mélanges : Mélange d'une charge minérale de nature kaolinique avec un triglycéride naturel (huile végétale saturée et insaturée de C16 à C18) et d'un acide gras végétal saturé et insaturé de C12 à C18 avec un additif de type alkyl polyurée.

RUBRIQUE 4- PREMIERS SECOURS

4-1 Description des premiers secours : Aucune mesure particulière n'est requise.
4-1-1 Après inhalation : Non concerné.
4-1-2 Après contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver à l'eau pour éliminer le produit.
4-1-3 Après contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 min en maintenant les paupières bien écartées.
4-1-4 Après ingestion : Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire de l'eau et consulter un médecin. Ne pas faire vomir.
4-2 Principaux symptômes et effet, aigus et différés :
4-2-1 Après inhalation : Aucune donnée disponible.
4-2-2 Après contact avec la peau : Aucune donnée disponible.
4-2-3 Après contact avec les yeux : Irritation comme l'action mécanique des particules solides.
4-2-4 Après ingestion : Aucune donnée disponible.
4-3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : En cas de doute, d'irritation persistante ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin ou un ophtalmologue.

RUBRIQUE 5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1 Moyens d'extinction recommandés : Tous les agents d'extinction sont utilisables : eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone.
5-2 Dangers Particuliers résultant du mélange : Absence de point éclair jusqu'à 200° C en coupe fermée (ABEL PENSKY)
Les vapeurs chaudes qui pourraient émaner d'un produit porté à une température supérieure à 250° ou en cours de combustion ne doivent pas être inhalées.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5-3 Conseils aux pompiers : Les appareils de protection appropriés peuvent être requis.
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément à l'article 31 de REACH règlement 1907/2006, et il ne requiert pas légalement de Fiche de données de sécurité selon l'annexe II de REACH.

RUBRIQUE 6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE *

- 6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
- 6-1-1 Pour les non-secouristes : Non nécessaires.
- 6-1-2 Pour les secouristes : Aucune procédure d'urgence n'est requise. Non nécessaires.
- 6-2 Précautions pour la protection de l'environnement : Aucune mesure particulière n'est requise. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Le liant du mastic est biodégradable.
- 6-3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :
- 6-3-1 Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement : Non nécessaires
- 6-3-2 Conseils appropriés concernant le nettoyage d'un déversement : Ramasser à l'aide d'une spatule, d'une pelle ou de tout autre moyen adapté pour le ramassage de produit pâteux; la surface souillée peut être débarrassée de toute trace de mastic résiduel par un lavage à l'eau tiède ou chaude contenant un détergent dégraissant de type savon ou détergent ménager liquide ou mieux sous forme de poudre détergente à rincer, suivi d'un rinçage abondant avec de l'eau.
- 6-3-3 Autres informations : Aucune donnée disponible.
- 6-4 Référence à d'autres rubriques : Se reporter aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

- Informations générales : Aucune précaution particulière n'est nécessaire.
- 7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
- 7-1-1 Recommandations :
- pour une manipulation sans danger : Dans les conditions normales d'utilisation industrielle le produit a peu de chance de présenter des dangers pour la santé de l'utilisateur, le mastic est manipulé et mis en oeuvre à température ambiante (entre 10 et 30°C en général), à l'aide d'une spatule métallique ou plastique ; l'excédent de mastic non utilisé est remis dans son emballage d'origine soigneusement fermé.
 - contre un incendie ou explosion : Aucune donnée disponible.
 - pour l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.
- 7-1-2 Conseils en matières d'Hygiène du travail : Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements souillés avant d'entrer dans une zone de restauration.
- 7-2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Pas de consigne spéciale vis-à-vis de la sécurité Stocker le mastic à température ambiante dans son emballage d'origine et à l'abri des intempéries. Tenir les emballages hermétiquement fermés. Bien que non inflammable en l'état à température ambiante, éviter le stockage près d'une flamme nue ou d'une source de chaleur.
- 7-3 Utilisations finales particulières : non concerné.

RUBRIQUE 8- CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE *

- 8-1 Paramètres de contrôle :
- 8-1-1 Valeurs limites d'exposition : Aucune.
- 8-2 Contrôles de l'exposition
- 8-2-1 Contrôle techniques appropriés : Aucune donnée disponible.
- 8-2-2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :
- Mesures générales d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. . En cas de contact répétés avec la peau lors de la mise en oeuvre, il est conseillé de laver les parties souillées par le mastic avec de l'eau et du savon suivi d'un rinçage à l'eau.
 - Protection des yeux et du visage : Non nécessaire.
 - Protection des mains : Non nécessaire.
 - Protection de la peau : Porter des vêtements de travail.
 - Protection respiratoire : Non nécessaire.
 - Risques thermiques : Aucune donnée disponible.
- 8-2-3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9-1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :
- a) aspect : Solide pâteux blanc ou marron à température ambiante
 - b) odeur : Caractéristique d'acide gras
 - c) seuil olfactif : non déterminé
 - d) pH : non concerné
 - e) point de fusion / point de congélation : non déterminé

Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément à l'article 31 de REACH règlement 1907/2006, et il ne requiert pas également de Fiche de données de sécurité selon l'annexe II de REACH.

| | |
|--|--|
| f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : | non déterminé |
| g) point éclair : | Absence jusqu'à 200°C suivant ABEL PENSKY (norme ASTM-D93) |
| h) taux d'évaporation : | non déterminé |
| i) inflammabilité : | non inflammable |
| j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : | non déterminé |
| k) pression de vapeur : | non déterminé |
| l) densité de vapeur : | non déterminé |
| m) densité relative : | entre 2,1 |
| n) solubilité : | Non miscible dans l'eau. Mais partiellement soluble ou dispersable dans la plupart des corps gras et solvants organiques de type aliphatiques, naphthéniques, aromatiques, terpéniques, esters, cétones ou leur mélange. |
| o) coefficient de partage n-octanol/eau : | non déterminé |
| p) température d'auto-inflammabilité : | non déterminé |
| q) température de décomposition : | non déterminé |
| r) viscosité : | non déterminé |
| s) propriétés explosives : | non déterminé |
| t) propriétés comburantes : | non déterminé |
| 9-2 Autres informations : | |
| - Quantité de Composés Organiques Volatils : | non déterminé |

RUBRIQUE 10- STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|--|--|
| 10-1 Réactivité : | Aucun risques de réactivité du mélange connu. |
| 10-2 Stabilité chimique : | Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi. Une élévation de la température augmente la plasticité par ramollissement et diminue la thixotropie du mastic. A l'inverse, une diminution de la température modifie légèrement la plasticité. |
| 10-3 Possibilités de réactions dangereuses : | Le liant du mastic est susceptible d'une oxydation en raison du caractère partiellement insaturé de son liant. En outre, le mastic peut être partiellement détruit en surface au contact de bases fortes comme la soude ou la potasse, par exemple, par hydrolyse du liant (réaction de saponification). Néanmoins, comme cela peut être le cas, en particulier, avec les dérivés de type corps gras (huiles minérale et/ou organiques, acides gras, savon d'acides gras, triglycérides, etc...) et leurs préparations, il convient d'éviter le contact incontrôlé de chiffons ou papiers souillés par des traces de mastic avec des oxydants forts tels que peroxydes organiques et leurs préparations concentrées afin de prévenir tout risque accidentel d'auto inflammation par suite d'oxydation. |
| 10-4 Conditions à éviter : | Conserver à l'écart des bases fortes et oxydants forts. |
| 10-5 Matières incompatibles : | Aucune connue. |
| 10-6 Produits de décomposition dangereux : | Essentiellement de la vapeur, du CO ² et des traces d'oxyde d'azote. |

RUBRIQUE 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|---|--|
| 11-1 Informations sur les effets toxicologiques : | |
| 11-1-1 Informations sur le mélange : | |
| a) toxicité aiguë : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| b) corrosion cutanée / irritation cutanée : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| c) lésions oculaires graves / irritation oculaire : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| e) mutagénicité sur les cellules germinales : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| f) cancérogénicité : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.. |
| g) toxicité pour la reproduction : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| h) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| j) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| j) danger pas aspiration : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| 11-1-2 Propriétés toxicologiques pertinentes des substances présentes dans le mélange : | Aucun composant ne possède de données pertinentes à l'égard de la santé. |
| 11-1-3 Informations sur les voies d'exposition probables : | L'exposition de la peau / des yeux sont les principales voies de pénétration. Les effets sont ceux des particules solides. |

Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément à l'article 31 de REACH règlement 1907/2006, et il ne requiert pas légalement de Fiche de données de sécurité selon l'annexe II de REACH.

RUBRIQUE 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES *

| | |
|--|--|
| 12-1 Toxicité : | Aucune donnée sur les substances et le mélange ne sont disponibles. |
| 12-2 Persistance et dégradabilité : | Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles. |
| 12-3 Potentiel et bioaccumulation : | Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles. |
| 12-4 Mobilité dans le sol : | Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles. |
| 12-5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : | Les substances ne répondent pas aux critères de classification. |
| 12-6 Autres effets néfastes : | Aucune donnée sur les substances et le mélange ne sont disponibles. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau pour éviter une accumulation. Le produit n'est pas miscible à l'eau. Le liant du produit est biodégradable. Les composants du produit ne sont pas écotoxiques. |

RUBRIQUE 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

| | |
|---|---|
| 13-1 Méthodes de traitement des déchets : | |
| Type de déchet : | déchet non dangereux |
| Code de déchet : | 08-01-99 : déchets de produits de revêtement non spécifiés ailleurs. |
| Produit : | Déchets issus des résidus ou produits non utilisés, dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Rassembler et conditionner dans les emballages en métal (acier) ou en plastique (polyéthylène, polypropylène etc...) appropriés. Stocker dans une décharge contrôlée ou incinérer. Respecter la réglementation locale en vigueur. Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. |
| Emballage souillé : | Nettoyer et débarrasser de toute traces de mastic par projection d'eau chaude (40 à 85°C) sous haute pression (70 à 140 bars), ou nettoyés par application d'une solution aqueuse de savon ou d'un détergent biodégradable suivi d'un rinçage à l'eau et d'un séchage. Respecter la réglementation locale en vigueur. |

RUBRIQUE 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT *

| | |
|---|---|
| 14-1 Numéro ONU : | non pertinent |
| 14-2 Nom d'expédition des Nations Unies : | non pertinent |
| 14-3 Classe de danger pour le transport : ADR / RID / ADN / IMDG / OACI/IATA : | non classé |
| 14-4 Groupe d'emballage : | non applicable |
| 14-5 Dangers pour l'environnement : | Ne présente pas de danger pour l'environnement. |
| 14-6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : | non pertinent |
| 14-7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC : | non pertinent |

RUBRIQUE 15- INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

| | |
|---|---|
| 15-1 Réglementations et Législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : | |
| - Directive 2004/42/CE : | non concerné |
| - Nomenclature Douanière selon le règlement N° 861 / 2010 : 3214 10 10 : | mastic de vitrier. |
| - Autorisation biocide / phytosanitaire : | non concerné |
| - Déclaration NANOMATERIAUX : | non concerné |
| 15-2 Evaluation de la sécurité chimique : | Non concerné par l'enregistrement selon REACH. Aucune évaluation n'a été effectuée sur le mélange. |

RUBRIQUE 16- AUTRES INFORMATIONS *

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en rubrique 1. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

Références bibliographiques :

- Règlement n° 1907/2006/CE concernant REACH
- Règlement n° 1272/2008 CE concernant CLP
- OChim : Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (813-11)
- OPBio : Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (813-12)
- OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets. (814-600)
- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets. (814-610-1)
- la liste de SUVA pour les valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

(*) : Les modifications apportées par rapport à la version antérieure.